LIVRET D'ACCUEIL

Kodevelop

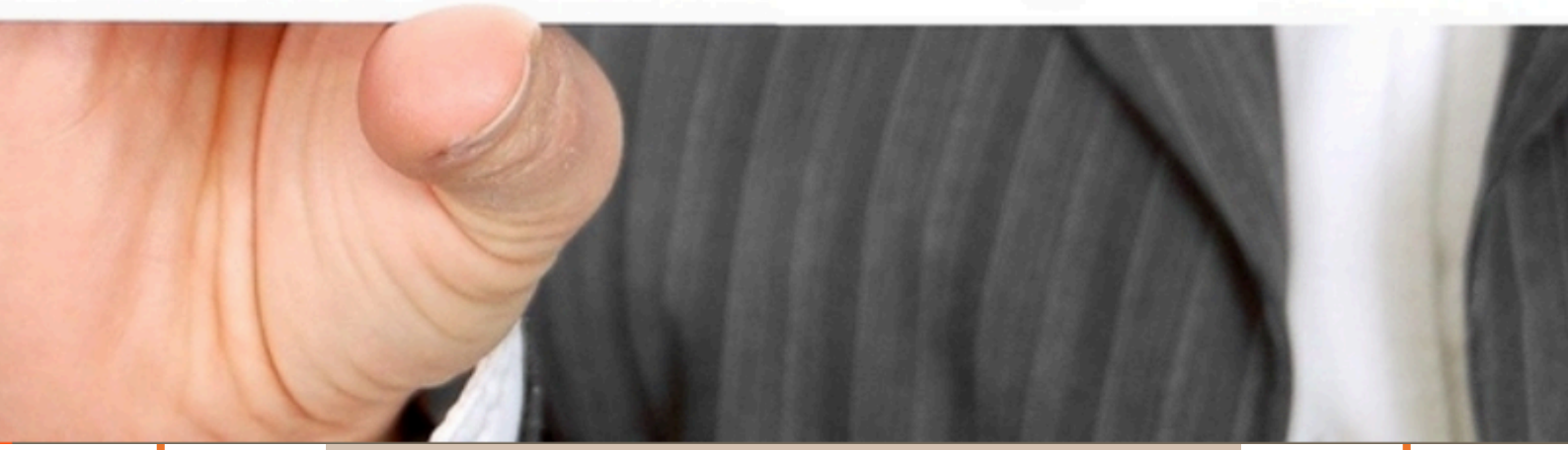

14 rue d'Italie - Cour d'Hénon - 86170 Cissé

07 56 42 56 43

contact@kodevelop.fr

2024

SOMMAIRE

Présentation.....p3

L'équipe.....p4 à p5

Accès locaux.....p6 à p7

Nos salles.....p8 à p11

Méthodes & moyens pédagogiques.....p12 à p13

Accueil des personnes en situation de handicap.....p14

Informations pratiques.....p15

Sécurité.....p16 à p17

Règlement intérieur.....p18 à p24

Autorisation de droit à l'image.....p25

Votre avis est KO'nstructif.....p26

PRÉSENTATION

KODEVELOP accompagne les entreprises dans leur stratégie de développement, leurs projets de formation, leurs performances commerciales et la montée en compétences de leurs collaborateurs.
Nous proposons également un accompagnement auprès des personnes en recherche d'emploi, d'étudiants en recherche d'alternance ou salariés désirant se former ou faire un bilan de compétences.

NOS VALEURS

Le KO'working

Le KO'développement

La KO'hésion

La KO'nvivialité

NOS HORAIRES

Du lundi au vendredi :
8h30-12h00 / 13h30-17h30

Week-end :
Sur demande

KODEVELOP

L'ÉQUIPE INTERNE

Karine FARINEAU

Gérante

06 14 83 90 17

karine@kodevelop.fr

Référente handicap

Référente pédagogique

Marion DESCHAMPS

Assistante commerciale

07 56 42 56 43

marion@kodevelop.fr

Chargé.e de communication en alternance

07 56 42 56 43

contact@kodevelop.fr

L'ÉQUIPE EXTERNE

Anaïs

Experte métiers Ressources Humaines

Perrine

Experte métiers web

Christian

Expert métiers cuisine

Camille

Experte métiers hôtellerie

Frédéric

Expert performance commerciale

Antony

Expert hygiène & sécurité alimentaire

Marine

Experte métiers sécurité

Nathalie

Experte métiers bureautique

ACCÈS LOCAUX

Comment venir ?

14 Rue d'Italie - Cour d'Hénon - 86170 Cissé

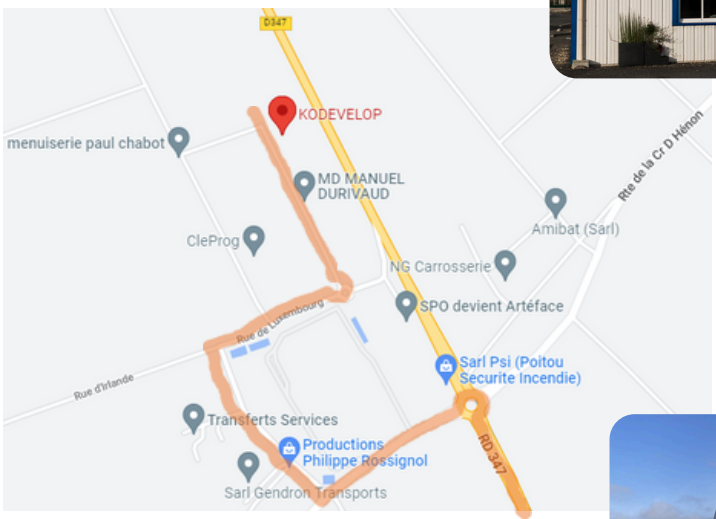

C'est ici !

ACCÈS LOCAUX

Où se stationner ?

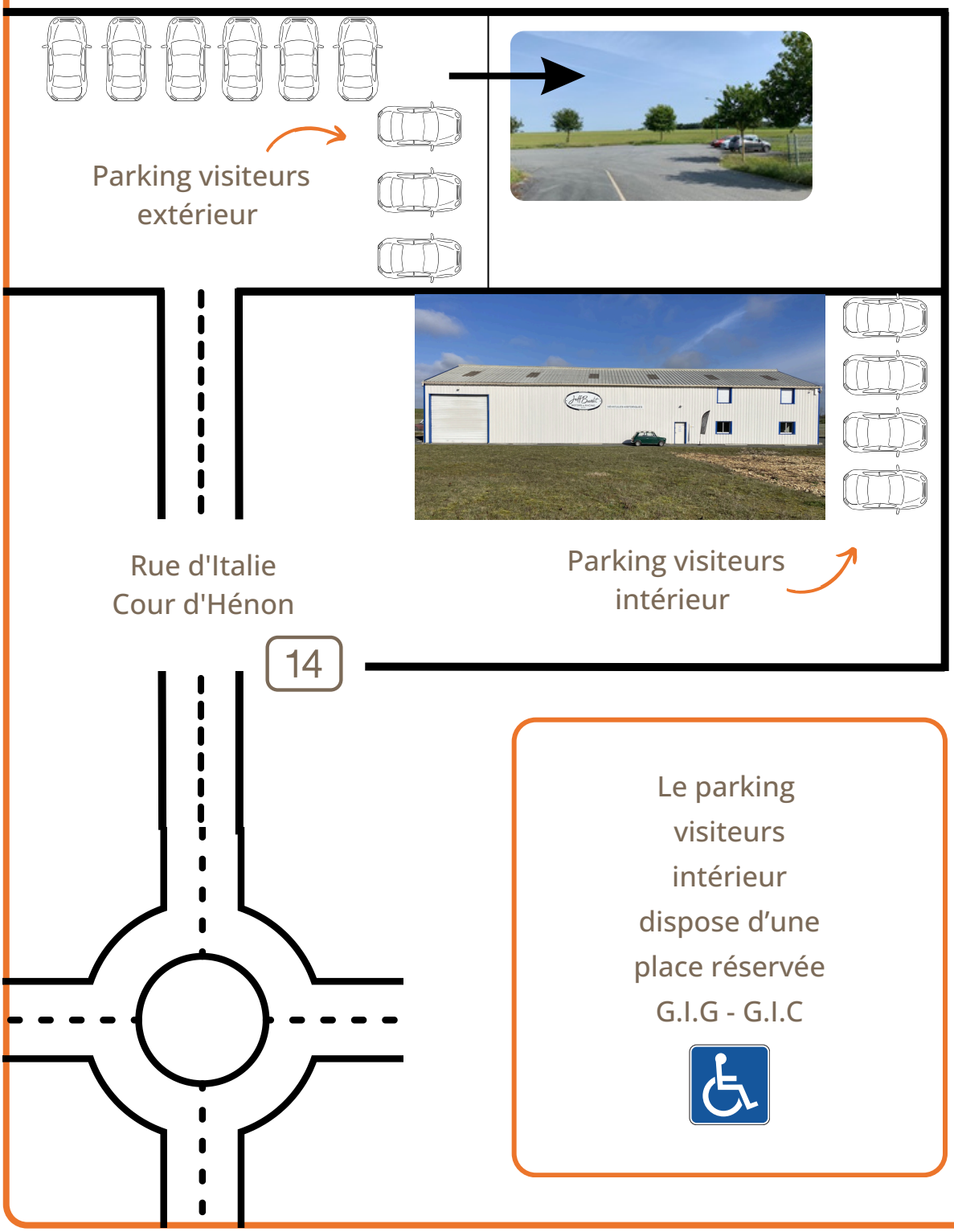

Le parking visiteurs intérieur dispose d'une place réservée G.I.G - G.I.C

NOS SALLES

Kodevelop propose 3 salles en location.

Profitez d'un environnement calme et agréable pour travailler ou vous former dans les meilleures conditions.

Devis personnalisé sur demande !

Nous proposons des locations à :

-L'heure à partir de 20 €

-La demi-journée à partir de 40 €

-La journée à partir de 80 €

-La semaine ou au mois sur devis

PARKING GRATUIT

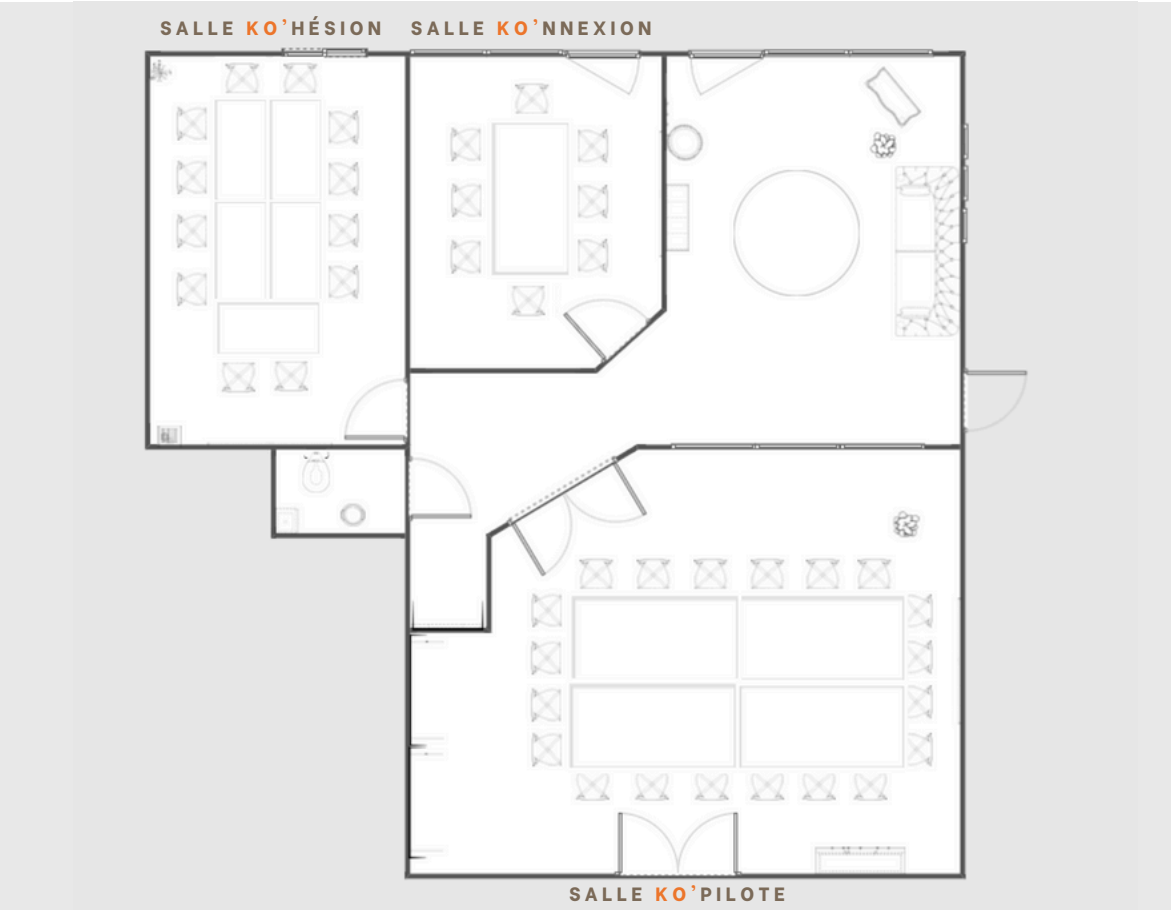

NOS SALLES

SALLE KO'NNEXION

Dimension : 16 m2

Capacité d'accueil :

de 1 à 10 personnes

selon la disposition

- Vidéoprojecteur
- Wifi gratuit
- Boissons chaudes
- Paperboard

	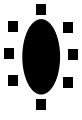	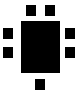			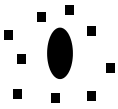
Disposition	Réunion	Salle en U	Écolier	Conférence	Cocktail
Nombre de personnes	8	6 + 1	4 + 1	9 + 1	9

NOS SALLES

SALLE KO'HÉSION

Dimension : 23 m2

Capacité d'accueil :

de 1 à 21 personnes

selon la disposition

- Tables modulables
- Vidéoprojecteur
- Wifi gratuit
- Boissons chaudes
- Paperboard

	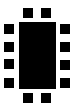		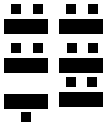	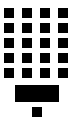	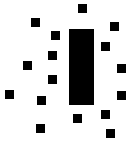
Disposition	Réunion	Salles en U	Écolier	Conférence	Cocktail
Nombre de personnes	12	10 + 1	10 + 1	20 + 1	16

NOS SALLES

SALLE KO'PILOTE

Dimension : 38 m2

- Tables modulables
- Vidéoprojecteur
- Wifi gratuit
- Boissons chaudes
- Paperboard

Capacité d'accueil :

de 1 à 25 personnes

selon la disposition

		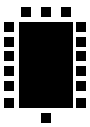	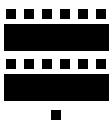	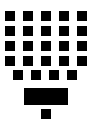	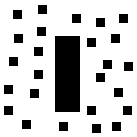
Disposition	Réunion	Salle en U	Écolier	Conférence	Cocktail
Nombre de personnes	18	15 + 1	12 + 1	24 + 1	25

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

CERTIFICATION QUALIOPI

Chez Kodevelop, nous avons à cœur de vous accompagner dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, nous détenons la **Certification Qualiopi** qui garantit la qualité de nos formations.

Quel est le rôle de la marque Qualiopi ?

- Elle **atteste la qualité du process** mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences
- Elle permet une **plus grande lisibilité de l'offre de formation**
- Elle permet de **bénéficier de financements**

La Certification Qualiopi nous a été délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité et à l'issue du résultat favorable de l'audit initial.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

MATÉRIEL

- Tables modulables
- Vidéoprojecteur
- Paperboard
- Wifi gratuit

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ANNÉE

Depuis janvier 2024

20
Apprenant.es

0% Taux d'abandon en cours de formation

97%
Taux de satisfaction

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

LISTE DES PARTENAIRES

HANDICAP MOTEUR

GEPH FRANCE

10 rue de Beaupuy

86000 POITIERS

Contact :

05.49.01.49.69

pashmopc@geph-france.org

Site internet :

http://www.geph-france.com

HANDICAP VISUEL

SIADV POITOU CHARENTES

12 rue du Pré Médard

86280 SAINT BENOIT

Contact :

05.49.55.17.35

siadvpc@orange.fr

Site internet :

http://www.geph-france.com

HANDICAP AUDITIF

DIAPASOM

22 rue Gay Lussac

86000 POITIERS

Contact :

05.49.62.81.30

contact@diapasom.org

Site internet :

https://www.diapasom.org

HANDICAP COGNITIF

UDAF 86

6 rue du Panier Vert

86280 SAINT BENOIT

Contact :

05.17.86.00.00

accueilpolinsertion@udaf86.asso.fr

Site internet :

http://www.udaf86.asso.fr/accompagnement-de-personnes-en-situation-de-handicap-psychique/

RÉFÉRENTE HANDICAP CHEZ KODEVELOP :

Karine FARINEAU - 06.14.83.90.17 - karine@kodevelop.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

RESTAURANTS ALENTOURS

CRÊPERIE la Crée Pierre MOBILE

6 min

L'auberge de la Cour d'Hénon

4 min 11 min

PictaVino VINS • BIÈRES • SPIRITUEUX

7 min

HÉBERGEMENTS ALENTOURS

ibis STYLES HOTELS

Poitiers Nord

10 min

Gîte La Blanche Maille

5 min

Nombreux hôtels au site du Futuroscope

15 min

SÉCURITÉ

En cas d'accident ou de malaise, l'animateur devra avertir l'équipe de Kodevelop pour aider la victime.

Contact accueil Kodevelop : 07.56.42.56.43

Contact Karine Farineau : 06.14.83.90.17

NUMÉROS UTILES

112	Numéro d'appel d'urgence européen
15	SAMU
17	Police Secours
18	Pompiers
114	Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

SÉCURITÉ

PLAN D'ÉVACUATION

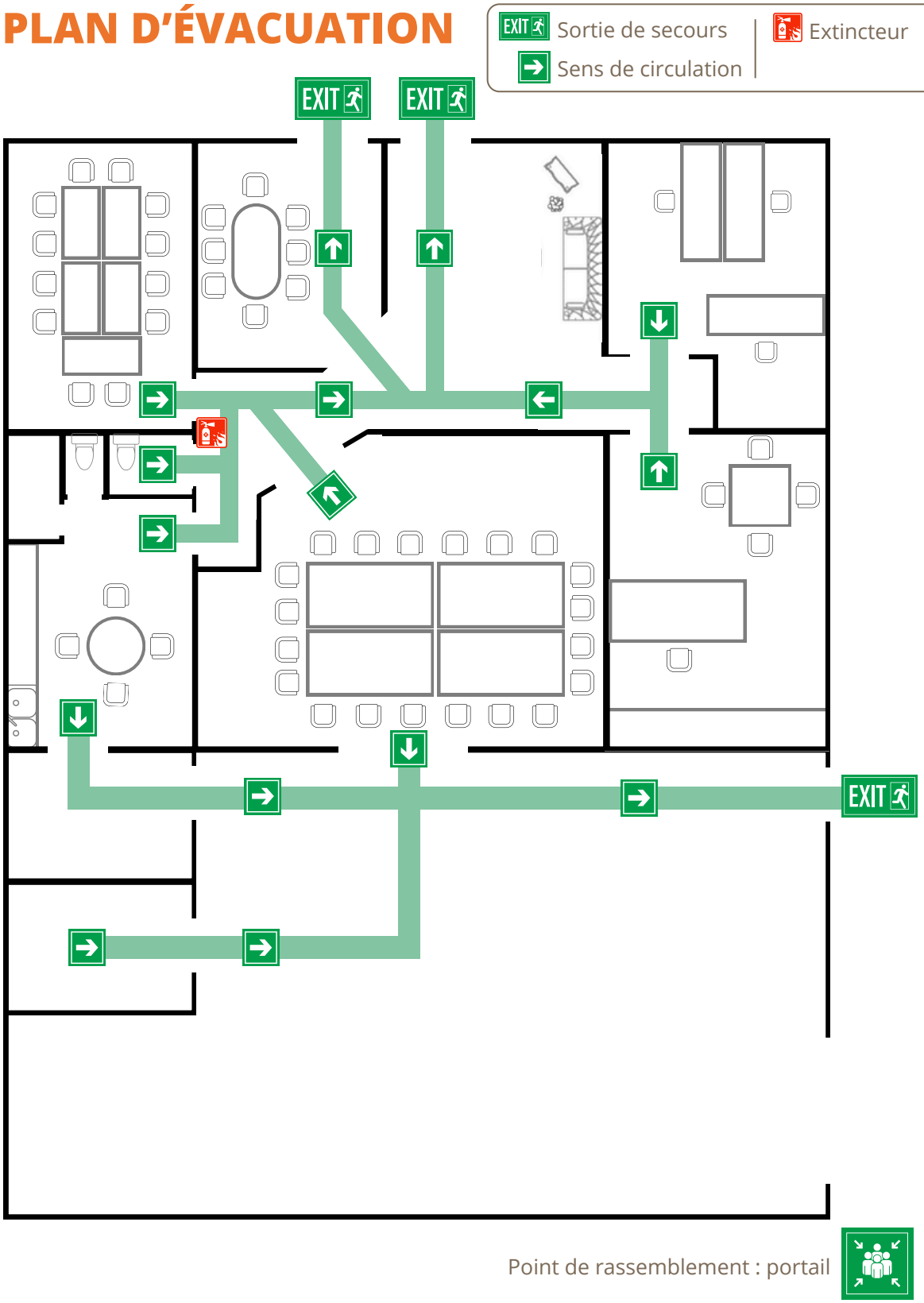

Point de rassemblement : portail

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement s'applique aux stagiaires et aux apprentis de l'organisme KODEVELOP.

Il détermine :
-Les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité dans l'établissement ;
-Les règles de discipline : nature et échelle des sanctions, droits des stagiaires et apprentis sanctionnés, etc.
Un exemplaire est remis à chaque participant d'une action de développement des compétences, qui doit en respecter les termes pendant toute la durée de l'action.
Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :
- Apprenant/e : la personne physique qui participe à une formation.

- **Champ d'application :**

·Article 1 - Personnes concernées

Le présent Règlement intérieur s'applique à tous les apprenants/es inscrits/es à une session dispensée par KODEVELOP et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque apprenant/e est considéré/e comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il/elle suit une formation dispensée par KODEVELOP et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

- **Santé et sécurité :**

·Article 2 - Règles générales

Chaque apprenant/e doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène ainsi que des règles de distanciation sociale de prévention du COVID-19 en vigueur dans les lieux de formation et de pause.
Tout dysfonctionnement constaté en matière de sécurité doit être signalé dans les 48 heures par l'apprenant/e au centre de formation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est demandé à tout apprenant/e d'adopter un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.
Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur pour leurs salariés, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables apprenant/es sont celles de ce règlement.

·Article 3 - Interdiction de fumer et de vapoter

Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux de l'établissement.

·Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit aux apprenants/es de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'effet de drogues, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou des drogues.

·Article 5 – Accident

Tout accident ou incident survenu à durant la formation ou le trajet entre le centre de formation et le domicile ou lieu de travail, doit être signalé dans les 48 heures par l'apprenant/e accidenté/e ou les personnes témoins de l'accident, au centre de formation.

·Article 6 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants.
Les apprenant/es doivent prendre connaissances et respecter les consignes d'incendie affichées dans le centre de formation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **Assiduité, ponctualités, absences :**

·Article 7 - Horaires des formations

Les horaires de formation sont fixés par KODEVELOP et portés à la connaissance des apprenant/es sur la convocation de formation. En cas de retard, les apprenant/es doivent avertir KODEVELOP ainsi que l'employeur.

Toute absence est subordonnée à une autorisation écrite du responsable du centre ou de ses représentants.

En cas de maladie, l'apprenant/e doit prévenir le centre de formation dès la première demi-journée d'absence. Un certificat médical doit être présenté dans les 48 heures. L'organisme de formation informe le ou les financeurs de l'action et, le cas échéant l'employeur de l'apprenant/e, du non-respect de ces obligations (assiduité, absences, prévenance…) ; ce qui peut, selon les cas, affecter l'indemnisation de l'apprenant/e.

·Article 8 – Assiduité à la formation

Les apprenant/es sont tenus de suivre les cours et de respecter les horaires fixés. De même pour les séances d'évaluation et de réflexion, les travaux pratiques, visites et stages en entreprise et plus généralement toutes les séquences programmées par le centre de formation, avec assiduité et sans interruption, sauf cas de force majeure.

Lors des formations, les apprenant/es ont obligation de signer la feuille d'émargement.

·Article 9 - Tenue

Les apprenant/es sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente, le cas échéant en tenue de travail et de protection. et dans tous les cas, à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

·Article 10 – Comportement

Il est exclu pour les apprenant/es de pratiquer toutes autres activités que celle liées à l'action de formation ou autorisées au titre d'activités connexes à la formation.

Les apprenant/es sont tenu/es de respecter autrui, ainsi que les règles de savoir-vivre en collectif.

·Article 11 - Usage du matériel

Chaque apprenant/e a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les apprenant/es sont tenu/es d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. A la fin de la formation, l'apprenant/e est tenu/e de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à Kodevelop sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Les apprenant/es sont prié/es de prévenir le centre de formation en cas de mauvais fonctionnement du matériel.

·Article 12 – Informatique

Toute tentative de d'intrusion ou de piratage est formellement interdit et expose l'apprenant/e à des poursuites prévues par la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique.

Toute modification de câblage est interdite.

·Article 13 - Documentation pédagogique

Les contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Kodevelop pour assurer les formations ou remis aux apprenants sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, l'apprenant/e s'interdit de transformer et de reproduire tout ou partie de ces documents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

·Article 14 – Confidentialité

Kodevelop et l'apprenant/e s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la formation.

·Article 15 - Vol ou endommagement des biens personnels des apprenants/es

Kodevelop décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants/es dans les locaux de formation.

·Article 16 – Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement de l'apprenant/e à l'une des prescriptions du présent Règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable du centre ou son représentant.

Tout agissement de la part de l'apprenant/e, considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le responsable du centre ou son représentant
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Aucune sanction ne peut être infligée à l'apprenant/e sans que celui-ci/celle-ci ait été informé/e au préalable des griefs retenus contre lui/elle.

Lorsque la sanction envisagée a une incidence, immédiate ou non, sur la présence de l'apprenant/e dans une formation :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

-Le responsable du centre ou son représentant adresse par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge une convocation écrite, en lui indiquant l'objet de cette convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage ;

-Le responsable du centre ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications de l'apprenant/e.

L'employeur de l'apprenant/e est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée.
La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée à l'apprenant/e par lettre recommandée ou remise contre récépissé.
L'employeur et l'organisme financeur sont informés de la sanction prise.
La direction du centre effectue les démarches nécessaires en matière de soins et les déclarations utiles auprès des organismes de sécurité sociale.

·**Article 17 – Accès aux locaux**
Les apprenant/es sont tenus de respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures de Kodevelop.
L'apprenant/e ne peut :
- Entrer ou demeurer dans les locaux de Kodevelop à d'autres fins que la formation
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services
Il est demandé aux apprenant/es de respecter la propreté des salles, et de ne rien laisser sur les chaises, sur les tables, ou sur le sol.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement intérieur entre en vigueur à compter du 6 juin 2023.

Fait à Cissé, le 6 juin 2023

Signature de Karine FARINEAU, Gérante de Kodevelop

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)

Nom et prénom : _____

Demeurant : _____

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Kodevelop dont le siège est situé au 14 rue d'Italie - Cour d'Hénon - 86170 Cissé et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre des activités pédagogiques ou péri-pédagogiques.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, site internet, et réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____,le_____

Signature précédée de la mention *« Lu et approuvé »*

VOTRE AVIS EST KO'NSTRUCTIF !

Nous avons à cœur d'être à votre écoute et de vous proposer un service à votre image.
Continuons d'évoluer ensemble !

Partagez dès à présent votre expérience avec nous en scannant le QR code marron ci-dessous

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, consultez notre site internet en scannant le QR code orange ci-dessous

Penser Business, Agir Humain !
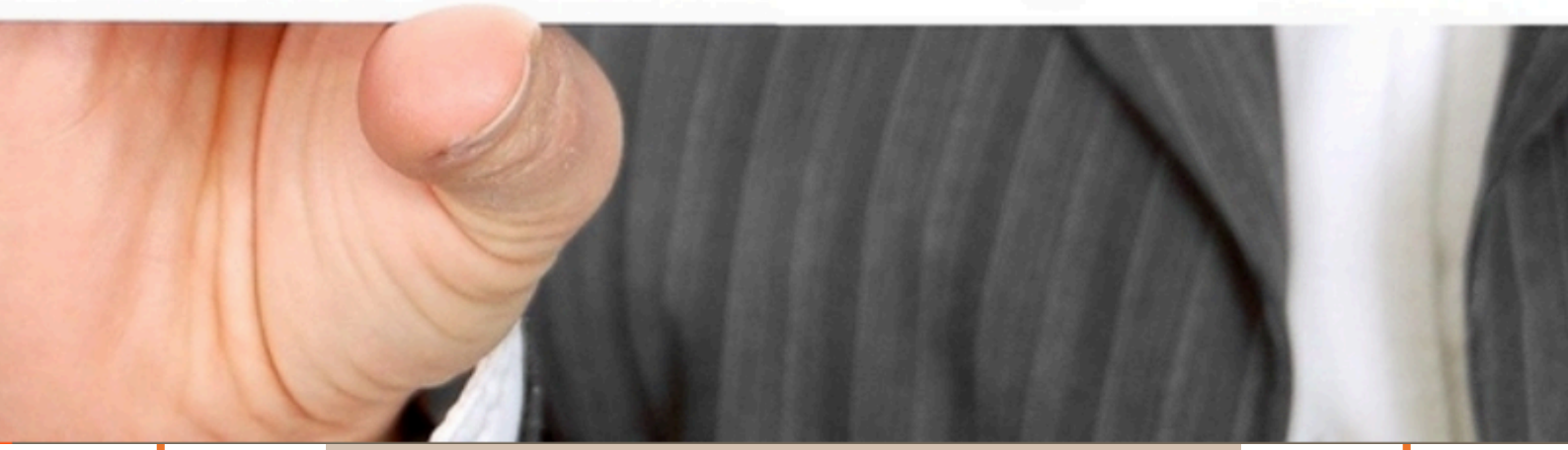
Kodevelop